



Chef-lieu de Canton  
(Val-de-Marne)

## LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

### EDUCATION ET LOISIRS

- **N°2023-01** : Remboursement du "Forfait imagine R junior" pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Primaire (ALP) Marolles.  
*Adopté à l'unanimité.*

### DIRECTION GENERALE

- **N°2023-02** : Demande de dissolution du Syndicat Intercommunal de Restauration Municipale (SIRM).  
*Adopté à l'unanimité.*

### RESSOURCES HUMAINES

- **N°2023-03** : Modification du tableau des effectifs.  
*Adopté à l'unanimité.*

### FINANCES

- **N°2023-04** : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.  
*Dont acte.*

### MARCHES PUBLICS

- **N°2023-05** : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle petite enfance.  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec une abstention (M. Ngaliema).*

### INFORMATIQUE

- **N°2023-06** : Présentation du rapport d'activité 2021 d'Infocom' 94.  
*Dont acte.*

### URBANISME

- **N°2023-07** : Autorisation donnée au maire de déposer les demandes nécessaires pour la construction du pôle petite enfance sis rue Gaston Roulleau.  
*Adopté à l'unanimité.*

---

**MAIRIE**

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX  
Tél. : 01 45 10 61 61 - [www.ville-de-boissy-saint-leger.fr](http://www.ville-de-boissy-saint-leger.fr) - Courriel : [info@ville-boissy.fr](mailto:info@ville-boissy.fr)

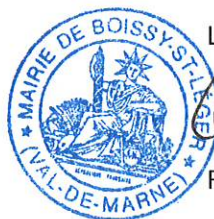
---

- **N°2023-08** : Présentation du Compte Rendu Aux Collectivites Locales 2021 de la SADEV 94 pour l'opération de la ZAC la Charmeraie.  
*Dont acte.*
  
- **N°2023-09** : Autorisation donnée au maire de signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain d'intérêt régional des quartiers de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et la Hétraie à Limeil-Brevannes cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).  
*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec deux abstentions (M. Larger, Mme Isef).*

#### **PETITE ENFANCE**

- **N°2023-10** : Autorisation donnée au maire de signer la mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil collectif et du Service d'Accueil Familial du jeune enfant.  
*Adopté à l'unanimité.*
  
- **N°2023-11** : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant de prestation de services "Relais petite enfance" - RPE - missions renforcées à la convention d'objectifs et de financement.  
*Adopté à l'unanimité.*

Boissy-Saint-Léger,  
Le 20 février 2023



Le maire

*Charbonnier*  
Régis CHARBONNIER